

*L'avis suivant est diffusé par le gouvernement de l'Île-du-Prince-Édouard à la demande de la Commission de réglementation et d'appels de l'Île.*

## — PRIX DU PÉTROLE —

Charlottetown, Île-du-Prince-Édouard, le 17 janvier 2020 - La Commission de réglementation et d'appels de l'Île a approuvé les prix pétroliers suivants. Ils seront en vigueur à compter de 0 h 1 le vendredi 17 janvier 2020.

- Le prix de l'essence diminuera de 3 cents le litre.
- Le prix du mazout de chauffage diminuera de 4,6 cents le litre.
- Le prix du diesel diminuera de 5 cents le litre.
- Le prix du propane diminuera de 7,5 cents le litre pour Irving Energy Distribution and Marketing, de 7,2 cents le litre pour Kenmac Energy Inc. et Noonan Petroleum, de 6,8 cents le litre pour Superior Propane, et de 6,6 cents le litre pour Island Petroleum.

Le prix de l'essence ordinaire sans plomb aux stations libre-service se situera maintenant entre 112,5 et 113,6 cents le litre. Le prix du diesel se situera entre 128,3 et 129,5 cents le litre.

Le prix maximal du mazout de chauffage sera de 99,9 cents le litre.

Le prix maximal du propane se situera maintenant entre 76,7 et 80,9 cents le litre.

Pour connaître les prix pétroliers actuels, visiter le site [irac.pe.ca](http://irac.pe.ca).

La Commission prévoit réviser les prix de nouveau le 24 janvier 2020.